

N° 3/04.2020**REPRISE DES ACCUEILS DE JOUR DES ENFANTS ET FACTURES MARS AVRIL AUX PARENTS**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le Comité de direction de l'ARASMAC vous tient informés des suites concernant l'accueil de jour du réseau AJEMA.

Reprise des accueils de jour dans le réseau AJEMA.

Suite aux derniers communiqués du Conseil fédéral et du Conseil d'Etat des 16 et 17 avril 2020 relatifs au COVID-19 et au dispositif d'accueil de jour des enfants, les structures collectives préscolaires du réseau AJEMA ont été réouvertes partiellement sous conditions dès le lundi 27 avril 2020.

Cet accueil restreint est organisé en priorité pour les familles dont les deux parents sont mobilisés et qui bénéficient actuellement d'un accueil en structure d'urgence, ainsi que pour les familles dont les deux parents ne sont pas ou plus soumis à une interdiction fédérale ou cantonale dès le 27 avril 2020.

L'Accueil Familial de Jour rouvre progressivement dès le 4 mai 2020, dans le respect des normes édictées par l'OFSP.

Les familles avec un contrat pour l'accueil de leur enfant ont été informées par nos services dès le jeudi 23 avril 2020.

Si vous êtes néanmoins sollicités par des parents pour accueillir leur enfant, vous pouvez les rediriger auprès du réseau AJEMA.

Facturation aux parents des prestations interrompues dès le 18 mars 2020.

Suit à un récent avis de droit il nous est confirmé que :

Les structures d'accueil du réseau AJEMA étaient dans l'impossibilité de fournir la prestation d'accueil des enfants, pour des circonstances qui ne leur sont pas imputables. Elles ne doivent donc pas de dommages-intérêts aux familles mais en revanche, elles ne peuvent pas réclamer de contre-prestation et doivent même restituer ce qu'elles auraient perçu à tort pour la période à compter du 18 mars 2020.

Dès lors, les prestations non fournies du 18 au 31 mars 2020 feront l'objet d'une déduction sur la facture aux parents du mois de juillet 2020.

La facture pour les prestations d'avril ayant été suspendue, celle-ci sera annulée.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions de recevoir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos meilleures salutations.

Adopté par le Comité de direction dans sa séance du 30 avril 2020.


Sylvie Podio
Présidente

ARASMAC


Daniel Vouillamoz
Directeur

Communication adressée au Conseil Intercommunal par voie électronique / 30.04.2020